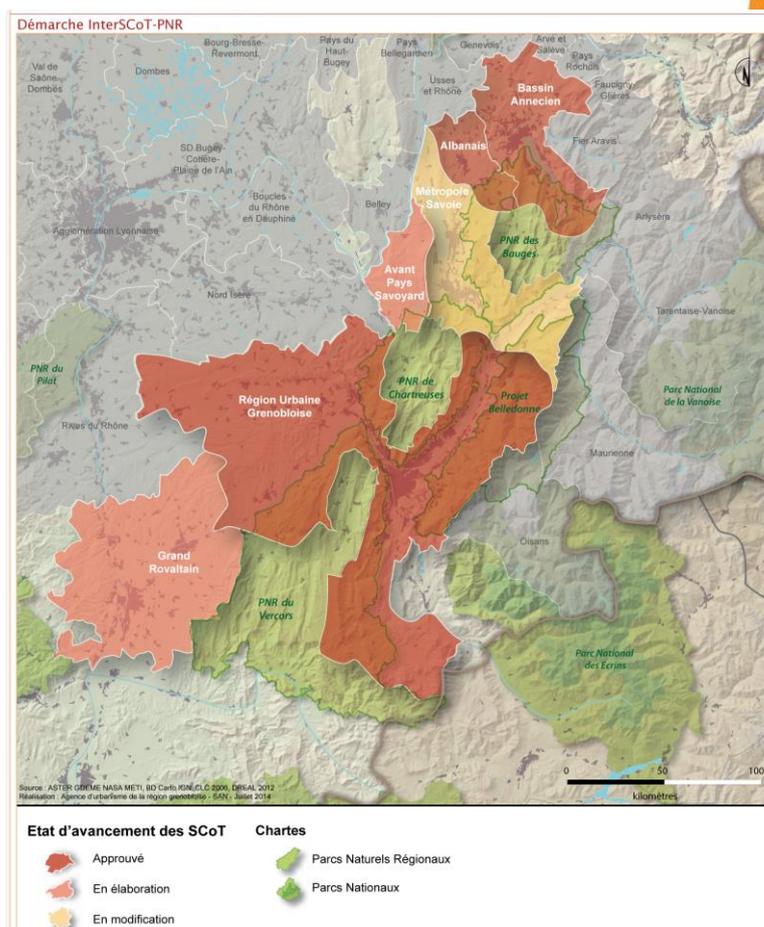


DEMARCHE INTERSCOT- PNR DU SILLON ALPIN



1. Entretiens réalisés

- SCoT Métropole Savoie
- SCoT Bassin Annécien
- SCoT de l'Albanais
- PNR des Bauges
- PNR de Chartreuse
- PNR du Vercors



Source : Agence d'urbanisme de la région grenobloise – démarche InterSCoT-PNR - 2016

2. Le contexte sur les « maillons »

2.1. Les EPCI et les SCoT des Savoies (> « maillon métropolitain » des Savoies ?)

Éléments de contexte pour les SCoT

- Le SCoT de Métropole Savoie approuvé en 2005 a été évalué et mis en révision début 2015.
- Le SCoT du Bassin Annécien a été approuvé en 2014.
- Le SCoT de l'Albanais approuvé en 2005 couvre 2 Communautés de communes : Pays d'Alby et Canton de Rumilly, compétentes en PLU et ayant lancé chacune l'élaboration de leur PLU intercommunal. Il a été évalué et mis en révision début 2015.

Démarche InterSCoT PNR - Bilan de la phase Entretiens

Incidences fortes du futur SDCI (schéma départemental de coopération intercommunale)

Les 3 territoires de SCoT seront impactés :

- SCoT Métropole Savoie : fusion de la CC Cœur des bauges aujourd'hui non couvertes avec la CA de Chambéry Métropole > une extension du périmètre SCoT est à prévoir (la CC Cœur des Bauges avait la demande pour un PLUi valant SCoT lors du lancement de sa démarche PLUi).
- SCoT de l'Albanais : fusion possible de la CC d'Alby avec la CA Annécienne, le Pays d'Alby devrait alors rejoindre le SCoT du Bassin Annécien. Quel avenir pour le SCoT Albanais ?
- SCoT du Bassin Annécien : selon les différentes perspectives d'élargissement envisagées pour l'agglomération annécienne, notamment avec les CC de la Tournette, de la Rive Gauche du lac, du Pays de Fillière, et du Pays d'Alby, les équilibres locaux seront modifiés et également les périmètres de SCOT. Dans cette hypothèse, celui du bassin annécien aurait vocation à s'étendre en conséquence.

2.2. Les territoires de Parc (> maillon « Inter-PNR ? » ?)

Eléments de contexte pour les PNR : la couverture des cœurs de massif par un outil SCoT ?

Incidences fortes des futurs SDCI (Drôme, Isère, Savoie notamment)

- **Le PNR de Chartreuse** : depuis que la CC Cœur de Chartreuse a lancé un PLUi pour lequel elle demande une valeur SCoT, l'enjeu de couverture du territoire par un outil SCoT est a priori résolu.
- **Le PNR des Bauges** : la CC Cœur de Bauges pensait assurer sa couverture SCoT par une demande de valeur SCoT pour le PLUi qu'elle élabore ; pour autant, étant en dessous du seuil des 5000 habitants et suivant le SDCI devant rejoindre la CA Chambéry Métropole, elle devrait à terme intégrer le SCoT Métropole Savoie.
- **Le PNR du Vercors** : plusieurs EPCI en cœur de massif et au Sud du PNR ne sont pas couverts par un outil SCoT. La CC du Massif du Vercors et des CC du Sud du périmètre (CC Pays Diois) se lancent dans des PLUi valant SCoT. Mais les périmètres des EPCI sont fortement remis en cause dans les projets de SDCI sur Isère et Drôme : quel que soit l'outil SCoT qui viendra répondre aux obligations législatives, le PNR se met au service des élus pour trouver un format SCoT adapté aux besoins et aux spécificités des milieux ruraux et montagnards > une couverture SCoT en attente des décisions des 2 SDCI.

3. Les enseignements des entretiens auprès des territoires

3.1. L'enjeu de couverture par un outil SCoT dans un contexte de périmètres EPCI mouvants

Un impératif de couverture SCoT auquel les territoires ont du mal à répondre dès lors que les périmètres ne sont pas stabilisés

- Une dichotomie nette émerge entre les territoires où une première vague de fusion a eu lieu en 2015 > PNR Chartreuse (création de la CC Cœur de Chartreuse en janvier 2015) / et ceux où les fusions restent en questionnement jusqu'au printemps 2016 (fusions qui interviendront au 1^{er} janvier 2017) >> **de fortes incertitudes sur les périmètres SCoT.**
- Le portage de la valeur SCoT par une Charte de Parc, outil offert par la loi Alur, **n'est envisagé que dans le cas du PNR Vercors**, plusieurs EPCI sur son périmètre n'étant pas couverts par un SCoT, contrairement aux autres Parcs qui avaient un seul EPCI « cœur de massif ». Ces derniers ont résolu la question par un outil PLUi valant SCoT à l'initiative des EPCI.

- Soit une question de **pertinence de l'échelle territoriale pour porter un SCoT** qui est remise en jeu avec les fusions d'EPCI : quid notamment de la place des petits territoires ruraux ou de montagne au sein des grands SCoT « métropolitains » ? Quid de l'échelle PLUi valant SCoT, une réponse aux enjeux pour ces territoires ?

3.2. Les enjeux sur les « zones de recouvrement »

Articuler les Chartes de Parc avec les SCoT existants

- Dans un contexte de mise en révision des SCoT (Métropole Savoie, Albanais, Région grenobloise...) > **quid de la « transposition des dispositions pertinentes » des Chartes de Parc sur les zones de recouvrement, obligation depuis la loi ALUR ?**
- Dans un contexte aussi de mise en révision des Chartes (c'est le cas pour les 3 PNR du Sillon Alpin), **comment « revoir » les contenus Charte pour les rendre plus opérationnels sur certaines questions en lien avec les SCoT et faciliter ou favoriser en parallèle l'intégration de « dispositions pertinentes »** dans les documents SCoT ?

Articuler les Chartes de Parc avec le nouvel outil PLUi valant SCoT

- Ex. du PNR Chartreuse et de la CC Cœur de Chartreuse : volonté des élus de travailler ensemble, d'être complémentaires sur les apports que chaque structure pourra produire (mutualisation des connaissances et des savoir-faire >> le Parc nourrit le PLUi valant SCoT / le PLUi va questionner les contenus et les « dispositions pertinentes » pour la Charte).
- **Quelle place des Parcs pour accompagner les EPCI qui lancent des PLUi valant SCoT ?** Il s'agit de reconnaître la valeur des productions Parcs qui peuvent être utilisées par les communes et EPCI.

3.3. Les enjeux pour les Chartes de Parc

Enjeux sur les contenus

- Cf. la question des contenus des futures Chartes pour un lien plus fort avec les contenus des SCoT sur les zones de recouvrement et avec les contenus des PLUi valant SCoT pour les cœurs de massif > anticiper les contenus des futures Chartes en lien avec les SCoT.
- **Les Parcs peuvent-ils être « moteurs » pour alimenter les réflexions et contenus SCoT** (pour les SCoT et pour les PLUi valant SCoT en cours d'élaboration) ? Cas du PNR Vercors qui pourrait porter des éléments de réflexions dans le cadre de la révision de sa Charte en attendant de trouver un atterrissage SCoT pertinent et répondant aux besoins du territoire. Cas aussi des réflexions des PNR entre eux.
- Les Parcs sont notamment attendus (ex. de la Chartreuse) pour identifier ce qui va relever de la **« spécificité montagne »** qui sera à intégrer dans les SCoT existants ou le PLUi pour la valeur SCoT.

3.4. Le cadre de l'InterSCoT-PNR

La structuration d'un cadre de travail intermédiaire « Inter-PNR »

D'abord **la création récente de l'APARA** (Association des Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes), créée fin 2015, montre que les Parcs naturels régionaux s'adaptent au nouveau contexte institutionnel de la nouvelle grande Région : avec pour objectif de faciliter les relations entre PNR et Région (9 PNR et 4 projets), volonté de mutualisation (formalisation/reconnaissance de tous les échanges techniques et d'expériences qui se font entre les PNR).

Démarche InterSCoT PNR - Bilan de la phase Entretiens

Mais aussi un lien fort **qui émerge localement entre les 3 PNR Vercors-Chartreuse-Bauges** (avec le PNRC comme « interface local »), considérant la similarité de leurs calendriers de révision et la possibilité de monter un cadre de travail pertinent pour :

- ⇒ « mutualiser » des compétences et savoirs en lien avec la mise en révision des 3 Chartes PNRC/PNRV/PNRB ;
- ⇒ pour réfléchir à ce que peuvent être les « dispositions pertinentes » des Chartes à faire remonter dans les SCoT.

La place de l'InterSCoT-PNR pour faire valoir le poids du Sillon Alpin auprès de la Région (perspective du SRADDET)

Le cadre de travail InterSCoT-PNR pourrait retrouver de la légitimité dans la perspective de l'élaboration par la Région d'un futur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Soit un positionnement comme **structure de débat et « espace tampon »** entre les grands territoires et la Région.

La question **de l'échelle de travail et de discussion la plus pertinente** reste à débattre, mais a priori **plutôt sur 2 « maillons » distincts ensemble métropolitain région grenobloise** (maillon sud) **et ensemble métropolitain des 2 Savoies** (maillon Nord), instances plus locales, que sur une plateforme Sillon Alpin (qui aurait son intérêt pour les problématiques villes / montagne et les liens avec les Parcs).

La place de l'InterSCoT-PNR dans les enjeux de coordination entre contenus Chartes et contenus SCoT ?

Constat : il y a aujourd'hui **peu de dialogue** entre SCoT contigus et entre PNR et SCoT, quand beaucoup de logiques territoriales et politiques relèvent désormais de périmètres métropolitains, voire plus larges encore. Et ce dans un contexte où les territoires de montagne sont pour nos agglomérations alpines des « spécificités » et des atouts, et sans que le dialogue soit clairement établi entre « territoires de la ville » et « territoires de montagne » : interdépendances / contributions réciproques en matière d'activités économiques, de déplacements, de positionnement touristique et de loisirs, de ressources, etc.

l'InterSCoT-PNR est donc un cadre de travail qui pourrait **aider les structures à mieux se coordonner**, se saisir de l'opportunité de procédures en cours pour mettre en place des temps de discussion, pour être présents dans les réflexions techniques **des territoires voisins ou « chevauchant »**, pour anticiper les contenus (condition sine qua non de la bonne traduction des dispositions pertinentes des Chartes dans les SCoT et d'un bon traitement sur les zones de recouvrement).

Bilan > Enjeux autour de l'InterSCoT-PNR à l'échelle du Sillon Alpin

>> **Disposer d'une instance de dialogue interterritorial pour exprimer une contribution collective à la Région en vue du SRADDET** : grands enjeux du territoire, vision prospective partagée autour d'une armature multipolaire et des relations ville-montagne.

>> **Aller vraiment à la rencontre des territoires voisins**, regarder ce qui s'y passe, mieux prendre en compte les spécificités ou les mieux se nourrir des expériences des uns et des autres : créer de vrais lieux de discussions au-delà des relations « PPA », **créer un dialogue autour des questions des contenus des documents d'urbanisme, notamment dans le cas de zones de recouvrement.**

>> **Reconnaitre qu'il existe une interdépendance et du lien entre territoires (notamment un lien vallée-montagne)** : comment partager une vision commune, une communauté de destin et de valeurs à l'échelle du grand territoire ?

>> reconnaître, affirmer et questionner en même temps le statut des « villes portes » pour les PNR alpins

Freins identifiés : ce n'est pas la priorité actuelle des élus, ils sont pour l'instant centrés sur la stabilisation des périmètres EPCI et SCoT dans l'attente du SDCI.



21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org

Auteurs :

Colombe Buevoz

Isabelle Dunod

Frédéric Pontoire

